

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI
Index AI : POL 10/04/96

DOCUMENT EXTERNE
Londres, 18 juin 1996

EMBARGO
18 juin 1996
11 heures GMT

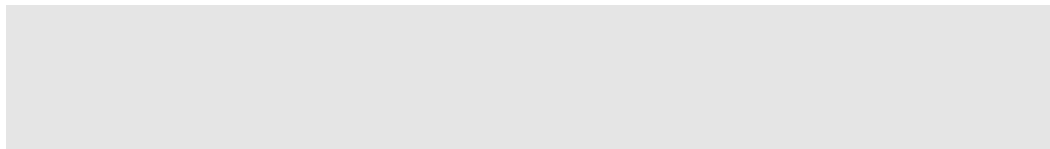
RAPPORT ANNUEL 1996
D'AMNESTY INTERNATIONAL
Présentation

Note au lecteur

Les résumés ci-joints recensent brièvement les atteintes aux droits de l'homme décrites en détail dans le Rapport annuel 1996 d'Amnesty International. Pour de plus amples informations, prière de se reporter au rapport lui-même.

Les chiffres fournis ci-après sur les atteintes commises dans le monde entier en 1995 s'appuient sur des informations tirées du Rapport annuel 1996. Ces données chiffrées indiquent le nombre de pays où ont été perpétrées des violations des droits fondamentaux et, s'il est connu, le nombre des victimes.

Dans bien des cas, il est pratiquement impossible de déterminer le nombre exact de victimes étant donné la nature et l'interdépendance des violences commises. C'est pourquoi ces chiffres ne sont qu'une estimation, le nombre réel des victimes étant probablement beaucoup plus élevé.



DANS LE MONDE ENTIER

Principaux événements de l'année civile 1995
révisés dans le Rapport annuel 1996

Partout dans le monde, des gouvernements ont continué de se rendre responsables d'innombrables exécutions extrajudiciaires, "disparitions", actes de torture et exécutions capitales tout au long de l'année 1995. Des milliers de prisonniers ont été maintenus en détention à l'issue de procès manifestement iniques ou sans avoir été inculpés de la moindre infraction. Le Rapport annuel 1996 d'Amnesty International décrit ces violations des droits de l'homme dans 146 pays.

Tout en se proclamant partisans de la cause des droits de l'homme, les gouvernements se sont en réalité montrés fort peu enclins à protéger les droits de leurs citoyens. En septembre 1995, les participants à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée sous l'égide des Nations unies se sont engagés à protéger les droits fondamentaux des femmes, mais leurs forces de sécurité ont continué de violer ces droits en toute impunité.

Ces mêmes gouvernements ont continué de tuer et de torturer par procuration, en ayant recours à des groupes paramilitaires, bien souvent formés, entraînés, armés et protégés par eux. Les escadrons de la mort se chargeaient des sales besognes pendant que leurs commanditaires niaient toute responsabilité dans les atrocités commises.

Les groupes armés d'opposition se sont également rendus coupables de nombreuses exactions contre les populations civiles, prenant souvent pour cibles les enfants, les femmes et les vieillards. Ces groupes étaient fréquemment armés par des gouvernements étrangers ralliés à leur cause.

Le Rapport annuel 1996 d'Amnesty International dénonce le commerce des instruments de torture et la manière dont les gouvernements continuent de permettre la vente d'armes à des pays tristement célèbres pour leur non-respect des droits universels de la personne.

« Les responsables des violations des droits de l'homme ne sont pas uniquement ceux qui appuient sur la détente ou qui envoient une décharge électrique, fait observer l'organisation de défense des droits de l'homme. Sont tout aussi coupables ceux qui leur fournissent l'équipement et la formation nécessaire pour l'utiliser. »

Dans son rapport, Amnesty International exhorte les gouvernements à cesser tout commerce de la terreur, en interdisant la vente d'instruments de torture ou d'équipements de sécurité à des pays qui, de toute évidence, s'en servent pour commettre des violations des droits de l'homme.

DANS LE MONDE ENTIER

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1996

Exécutions extrajudiciaires

○ Des milliers de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 63 pays, dont Bahreïn, le Burundi, la Colombie, l'Inde, la Russie et le Rwanda.

"Disparitions"

○ On reste sans nouvelles de plus de 140 000 personnes qui ont "disparu" dans 49 pays au cours de ces dernières années, y compris en 1995. Il est à craindre que nombre d'entre elles aient été tuées, notamment au Burundi et au Rwanda, en Colombie, en Irak, à Sri Lanka et en Turquie.

Torture et mauvais traitements

○ Au moins 10 000 détenus ont été victimes de tortures et de mauvais traitements, dont le viol, dans 114 pays, dont l'Indonésie et le Timor oriental, l'Iran, le Mexique, la République fédérative de Yougoslavie et le Soudan.

○ Plus de 4 500 prisonniers seraient morts après avoir été torturés en détention ou en raison de conditions carcérales inhumaines dans 54 pays, notamment en Égypte, au Kenya, au Myanmar et en Turquie.

Prisonniers d'opinion

○ Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 85 pays, dont la Bosnie-Herzégovine, la Chine, le Kenya, le Pérou et la Tunisie.

Procès inéquitables

○ Des personnes auraient été emprisonnées à l'issue de procès inéquitables dans 27 pays, dont l'Arabie saoudite, la Chine, la Colombie, le Nigéria et la République fédérative de Yougoslavie.

Détention sans inculpation ni jugement

○ Plus de 46 000 personnes étaient détenues sans être inculpées de la moindre infraction dans 43 pays, notamment en Azerbaïdjan, en Inde, en Israël et dans les Territoires occupés, y compris les territoires relevant de l'Autorité palestinienne, au Paraguay et au Rwanda.

Peine de mort

○ Quelque 2 900 exécutions ont été recensées en 1995 dans 41 pays, dont l'Arabie saoudite, la Chine, les États-Unis, le Kazakhstan et le Nigéria, mais Amnesty International pense que ce chiffre est bien inférieur à la réalité.

○ Amnesty International a recueilli des informations sur les cas de 3 700 personnes qui ont été condamnées à mort dans 58 pays, notamment en Arabie saoudite, en Chine, aux États-Unis, au Nigéria et en Ukraine. Amnesty International pense que ce chiffre est bien inférieur à la réalité.

○ Au moins 5 500 prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans de nombreux pays, dont les États-Unis, l'Iran, le Japon, le Kenya et la Russie.

○ En 1995, quatre pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes ou pour les crimes de droit commun. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de Maurice et de la Moldavie. La Gambie a en revanche rétabli ce châtiment.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

○ Les groupes armés d'opposition se sont livrés à des exactions, notamment à des actes de torture, à des prises d'otages et à des homicides arbitraires et délibérés dans 41 pays, dont l'Afghanistan, l'Algérie, la Colombie, le Royaume-Uni et la Sierra Leone.

AFRIQUE

Principaux événements de l'année civile 1995
révisés dans le Rapport annuel 1996

La poursuite des violations des droits de l'homme dans toute l'Afrique sub-saharienne a provoqué un afflux de réfugiés dans au moins huit pays africains.

À cause de conflits incessants, il y a eu des dizaines de milliers de nouveaux réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays, qui sont venus s'ajouter aux millions de personnes ayant déjà fui les combats au Burundi, au Libéria, au Rwanda, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan au cours des années précédentes. En 1995, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées atteignait plus de huit millions et demi de personnes.

Les tensions non résolues qui avaient été à l'origine du génocide de 1994 au Rwanda et la poursuite des massacres au Burundi et au Rwanda ont exacerbé les tensions interethniques en Afrique centrale. Près de deux millions de réfugiés rwandais, pour la plupart des Hutu, sont restés en exil au Burundi, en Tanzanie et au Zaïre. Les gouvernements tanzanien et zaïrois ont exprimé une impatience croissante devant la difficulté de devoir accueillir des centaines de milliers de réfugiés.

À la mi-août, les autorités zaïroises ont menacé de rapatrier de force plus d'un million de réfugiés rwandais et des dizaines de milliers de réfugiés burundais. Environ 15 000 Rwandais et 2 000 Burundais ont été renvoyés contre leur gré dans leur pays, avant que les pressions internationales ne mettent provisoirement fin aux rapatriements. Un peu plus tôt, en avril, certains réfugiés renvoyés de force au Burundi par les forces de sécurité tanzaniennes auraient été tués par des soldats burundais. Les autorités burundaises ont rapatrié contre leur gré au moins 500 réfugiés rwandais, dont certains avaient déjà été expulsés de Tanzanie.

Guerres civiles et tensions politiques ont conduit à une multiplication des homicides à caractère politique, des "disparitions" et d'autres atteintes aux droits de l'homme, imputables soit aux forces armées régulières, soit aux différents groupes armés. Le climat général d'impunité et le fait que les responsables d'exécutions extrajudiciaires soient rarement traduits en justice n'ont fait qu'encourager la poursuite des violations des droits de l'homme.

Les travaux du Tribunal international pour le Rwanda, institué par l'ONU en 1994 pour traduire en justice les auteurs du génocide et d'autres crimes contre l'humanité, n'avaient guère progressé, en raison de l'insuffisance des ressources disponibles et du fait que les États concernés n'avaient pas encore promulgué une législation leur permettant de collaborer avec lui. Amnesty International a invité la communauté internationale à accroître son soutien à ce tribunal et à participer à la reconstruction du système judiciaire du Rwanda.

En Afrique du Sud, une commission chargée d'enquêter sur « les violations flagrantes des droits de l'homme » commises entre 1960 et 1993 a été créée ; par ailleurs, le rapport d'une commission judiciaire d'enquête sur les transactions illégales d'armes en Afrique du Sud recommandait l'arrêt des ventes d'armes aux gouvernements qui violent les droits de l'homme. En Éthiopie, les membres de l'ancien gouvernement accusés de génocide et de crimes contre l'humanité ont été traduits en justice. Les procès se poursuivaient à la fin du mois d'avril 1996.

Des membres des forces armées régulières ainsi que de mouvements armés d'opposition se sont rendus responsables d'homicides délibérés et arbitraires, qui ont pris une grande ampleur dans plusieurs régions d'Afrique. Des exécutions extrajudiciaires ont été signalées en Casamance, une région du sud du Sénégal, où les responsables gouvernementaux et les séparatistes armés ont arbitrairement et délibérément tué des civils. Au Soudan, l'Armée populaire de libération (APL) a tué de très nombreux habitants au cours de raids dans des villages.

Au Burundi, des groupes armés tutsi ont parfois soutenu les forces de sécurité lors d'exécutions illégales de civils. Des homicides ont également été perpétrés par des groupes hutu. En Sierra Leone, des groupes armés ont tué des centaines de civils, tandis que les soldats gouvernementaux ont sommairement exécuté des rebelles qu'ils avaient capturés. Les victimes étaient souvent mutilées avant d'être décapitées.

En Angola, des opposants ont été tués dans des circonstances suspectes, qui pouvaient laisser craindre qu'il s'agisse d'exécutions extrajudiciaires. Le groupe armé d'opposition União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de

l'Angola) a tué des soldats et des civils qu'il avait capturés. Il aurait également ordonné l'exécution d'un certain nombre de personnes qui étaient apparemment coupables de meurtre.

La prolifération des groupes armés en Afrique et la nature complexe des liens qu'ils entretiennent avec les forces gouvernementales ne permettaient pas toujours de faire clairement la distinction entre les groupes armés d'opposition et les agents de l'État. En Sierra Leone, il était impossible, dans de nombreux cas, d'établir l'identité des auteurs de telles ou telles exactions ; presque toujours, ils portaient des uniformes de l'armée, mais il était souvent difficile de savoir s'il s'agissait de rebelles, de soldats gouvernementaux opérant sur ordre ou de soldats gouvernementaux perpétrant des crimes de leur propre chef.

Des "disparitions" ont fréquemment été signalées au Burundi et au Rwanda, et le sort de milliers de personnes ayant "disparu" les années précédentes restait inconnu en Angola, en Érythrée, en Éthiopie et au Soudan.

En Éthiopie, plus de 1 500 fonctionnaires de l'ancien gouvernement (avant 1991) ont été maintenus en détention sans être inculpés. Des centaines d'opposants au gouvernement actuel, dont de nombreuses personnes soupçonnées de sympathies à l'égard du Front de libération oromo (FLO), un groupe armé d'opposition, ont été arrêtés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité et placés en détention sans jugement, dans différentes régions du pays. Certains étaient des prisonniers d'opinion.

Au Soudan, des centaines de personnes ont été arrêtées, dont des membres de partis politiques interdits, des syndicalistes, des juristes, des étudiants, des Soudanais du Sud et des réfugiés ; beaucoup étaient des prisonniers d'opinion. La plupart ont été détenues sans inculpation ni jugement pendant des périodes allant de quelques jours à plusieurs mois. À la suite de violentes manifestations pour protester contre les conditions sociales dans le pays, les autorités ont arrêté un grand nombre d'opposants politiques. Au Nigéria, des opposants présumés ont été arrêtés pendant l'année, dont des défenseurs des droits de l'homme, des militants favorables à la cause de la démocratie, des journalistes et des membres de l'ethnie ogoni. Plusieurs prisonniers d'opinion inculpés au cours des années précédentes ont été maintenus en détention. Les geôles d'autres pays comme le Cameroun, le Sénégal, le Tchad et le Zaïre abritaient également de très nombreux prisonniers politiques, dont certains étaient des prisonniers d'opinion.

Deux procès politiques importants, qui n'ont pas respecté les normes internationales en matière d'équité, se sont déroulés au Nigéria en 1995, une année qui a été marquée par des critiques internationales sans précédent à l'égard de la politique du gouvernement militaire nigérian en matière de droits de l'homme. Ken Saro-Wiwa et huit autres membres de la communauté ogoni ont été reconnus coupables de meurtre et exécutés en novembre, à l'issue d'une procédure manifestement inéquitable. Plus de 40 personnes, dont d'éminents défenseurs des droits de l'homme et un ancien chef de l'État, ont été reconnus coupables de trahison pour participation présumée à une tentative de coup d'État, à l'issue de procès secrets et manifestement inéquitables qui se sont déroulés devant un tribunal militaire.

Au Kenya, le procès d'un militant des droits de l'homme, Koigi wa Wamweru, et de trois autres personnes s'est brusquement interrompu en juillet, lorsque ni les avocats de la défense ni les accusés n'ont été autorisés à faire leur déclaration finale devant le tribunal. Des observateurs d'Amnesty International qui assistaient au procès ont fait part de leurs vives préoccupations concernant la partialité du tribunal. En octobre, Koigi wa Wamweru et deux de ses coaccusés ont été condamnés à quatre ans d'emprisonnement et à six coups de bâton.

Au Soudan, des peines de flagellation ont été prononcées à titre de châtement judiciaire. Nombre des victimes étaient des femmes condamnées à l'issue de procès sommaires. En Somalie, des tribunaux islamiques ont prononcé des peines cruelles, inhumaines ou dégradantes, notamment des peines d'amputation et de flagellation. Plus de 20 personnes ont eu des membres amputés. Au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, les tribunaux continuaient de prononcer des peines de bastonnade à titre de sanction.

Des cas de torture et de mauvais traitements ont été signalés dans de nombreux pays d'Afrique. En Guinée équatoriale, la torture des détenus politiques était très répandue. Nombre d'entre eux ont

affirmé qu'ils avaient été enfermés nus, dans certains cas pendant un mois, dans un placard fermé à clé et ne mesurant que 70 centimètres sur 50. Ils se sont plaints d'avoir été privés de nourriture pendant de longues périodes et d'avoir été suspendus à des poteaux et battus pendant la nuit. Au Kenya, les autorités ont apparemment évité de présenter certains détenus devant les tribunaux afin qu'aucune preuve de torture ne puisse être révélée. D'autres seraient morts après avoir été torturés par la police. En Afrique du Sud, des personnes ont été torturées par les membres des unités d'investigation de la police; elles ont notamment été soumises à des décharges électriques et quasi-asphyxiées. Au Tchad, quatre personnes sont mortes en détention des suites de torture. Des prisonniers auraient également été maltraités et torturés au Sénégal.

Les conditions de vie dans les prisons et les centres de détention au Rwanda mettaient la vie des prisonniers en danger. Au début de l'année 1995, il semble que sept prisonniers mouraient chaque jour dans la prison de Kigali. Lorsque les délégués d'Amnesty International ont visité la prison de Gitarama au mois de juin, celle-ci abritait 6 847 détenus alors qu'elle avait été construite pour en accueillir 600. Au Kenya, plus de 819 prisonniers sont morts au cours de l'année, principalement de maladies infectieuses résultant d'une grave surpopulation et du manque fréquent de nourriture, d'eau propre et de médicaments de base. Au Cameroun, de nombreuses prisons ne fournissaient apparemment aucun médicament. Les conditions carcérales et les traitements inhumains ont provoqué la mort d'au moins 16 détenus en Guinée.

En 1995, la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a statué que la peine de mort violait le droit à la vie, et Maurice a adopté une loi abolissant ce châtiment. Toutefois, plus de 12 pays africains ont prononcé des condamnations à mort. Au Kenya, plus de 500 personnes étaient sous le coup d'une sentence capitale. Des exécutions ont eu lieu dans au moins sept pays. Au Botswana, la peine de mort a été appliquée pour la première fois depuis huit ans. Une personne a été exécutée au Zimbabwe : il s'agissait de la première exécution en sept ans. La peine capitale a été rétablie en Gambie, et la Côte-d'Ivoire a adopté une nouvelle loi étendant le champ d'application de ce châtiment à diverses infractions.

Au moins 95 personnes ont été exécutées au Nigéria. L'écrivain et militant politique Ken Saro-Wiwa et huit autres Ogoni ont été exécutés en toute hâte, dix jours seulement après avoir été condamnés, à la veille du sommet des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'app préparait à examiner la situation des droits de l'homme au Nigéria. La communauté internationale a vivement réagi à ces exécutions.

Les femmes et les enfants ont été plus particulièrement pris pour cibles dans quelque 24 pays. Au Libéria, en moins de six mois, 652 femmes auraient été violées par des membres des factions en guerre. En Sierra Leone, des femmes ont été violées, et un grand nombre ont été mutilées ou tuées et décapitées par les rebelles. Une centaine d'écoliers figuraient également au nombre des centaines de civils sierra-léoniens enlevés par les rebelles. Leur sort est demeuré inconnu. En Ouganda, des groupes armés d'opposition auraient enlevé au moins 400 enfants, dont on était pour la plupart sans nouvelles à la fin de l'année. Au Soudan, de nombreux enfants ont été enlevés par des milices gouvernementales ; beaucoup auraient été réduits à l'esclavage domestique par leurs ravisseurs.

Dans plusieurs pays d'Afrique, des initiatives en faveur de la paix ont suscité un espoir quant à l'amélioration de la situation des droits de l'homme. En Angola, l'accord de paix a entraîné une réduction globale des violences, et les personnes déplacées en raison de la guerre ont pu commencer à retourner chez elles. Au Mozambique, la situation des droits de l'homme s'est nettement améliorée par rapport aux années précédentes, à la suite du déroulement des premières élections pluralistes dans le pays. Au début de 1996, des élections ont eu lieu et des négociations de paix ont débuté en Sierra Leone.

Au cours de l'année, un nombre de plus en plus important d'organisations non gouvernementales ont œuvré en faveur de la défense des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

AFRIQUE

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1996

Exécutions extrajudiciaires

o Des centaines de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires imputées aux forces de sécurité ou à leurs agents, dans au moins 20 pays, dont l'Angola, le Burkina Faso, le Burundi, l'Éthiopie, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan et le Zaïre.

"Disparitions"

o Des personnes ont "disparu" ou n'ont pas été retrouvées après avoir "disparu" les années précédentes en Angola, au Burundi, en Érythrée, en Éthiopie, au Rwanda, au Sénégal et au Soudan.

Torture et mauvais traitements

o Des cas de torture et de mauvais traitements ont été signalés dans au moins 29 pays de la région.

o Des centaines de personnes sont mortes après avoir été torturées en détention ou en raison de conditions carcérales inhumaines ou dégradantes dans 14 pays, dont la Guinée, le Kenya, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan et le Tchad.

Prisonniers d'opinion

o Des prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 27 pays, notamment au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal, au Soudan et au Zaïre.

Procès inéquitables

o Des centaines de cas de prisonniers politiques incarcérés à l'issue de procès iniques ont été signalés dans au moins huit pays, dont l'Éthiopie, le Nigéria et le Soudan.

Détention sans inculpation ni jugement

o Des milliers de personnes étaient détenues sans inculpation ni jugement dans au moins 15 pays, notamment en Éthiopie, en Guinée, au Rwanda, au Sénégal et au Soudan.

Peine de mort

o Des exécutions ont eu lieu dans au moins sept pays, dont le Botswana, le Lesotho, le Libéria, le Nigéria, le Soudan et le Zimbabwe.

○ Des centaines de personnes étaient sous le coup d'une sentence capitale ou ont été condamnées à mort dans toute l'Afrique, et notamment au Botswana, en Guinée, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda, en Sierra Leone, au Soudan, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

○ La Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a statué que la peine de mort pour meurtre était contraire à la Constitution provisoire du pays, et Maurice a adopté une loi abolissant ce châtiment.

○ La Gambie a rétabli la peine capitale, et celle-ci a été étendue à d'autres infractions en Côte-d'Ivoire.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

○ Les groupes armés d'opposition ont commis de graves exactions, se livrant notamment à des actes de torture, des prises d'otages et des homicides délibérés et arbitraires dans plus de 18 pays, dont l'Angola, le Burundi, le Libéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone et le Soudan.

AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT

Principaux événements de l'année civile 1995
révisés dans le Rapport annuel 1996

Effroyables violations des droits de l'homme ont été perpétrées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans le cadre des conflits armés internes et de l'agitation politique et sociale. L'emprisonnement politique sans inculpation ni jugement, les exécutions illégales, les "disparitions", les actes de torture et les procès inéquitables ont eu lieu dans un climat d'impunité quasi-totale et en l'absence de toute enquête de la part des gouvernements ou de leurs représentants.

Des homicides et des actes de torture, entre autres châtiments cruels, étaient imputables à des groupes armés et à des milices soupçonnés d'agir avec la caution des autorités. Les groupes armés d'opposition, faisant partie intégrante du paysage politique du Moyen-Orient, se sont livrés à un nombre croissant d'actions graves sans avoir à rendre de comptes.

Les opposants politiques, les femmes, les enfants, les militants des droits de l'homme, les journalistes, les minorités ethniques ou religieuses ont été les cibles principales de la répression étatique.

Des améliorations ont néanmoins été constatées dans plusieurs pays : citons notamment la libération de prisonniers politiques en Israël et dans les Territoires occupés et en Syrie, la fermeture du camp d'An M'Guél situé dans le désert en Algérie, ainsi que l'abolition de la Cour de sûreté de l'État et les démarches en vue de la ratification des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme au Koweït. Ces initiatives restent toutefois limitées ; des mesures positives, comme la libération de prisonniers d'opinion ou la diminution du recours à la torture au Maroc, n'ont pas été étendues au Sahara occidental.

À la suite d'une vague de manifestations en faveur du rétablissement des droits démocratiques, les autorités de Bahreïn ont fait arrêter des milliers de personnes, dont des femmes et des enfants. Certaines d'entre elles étaient des prisonniers d'opinion. De nombreux détenus ont été torturés.

Dans les territoires relevant de l'Autorité palestinienne, les sympathisants de groupes islamistes ou de gauche opposés à l'accord de paix avec Israël ainsi que des journalistes et des militants des droits de l'homme ont été placés en détention, le plus souvent sans inculpation ni jugement.

Bien qu'au moins 1 500 prisonniers politiques, parmi lesquels figuraient des prisonniers d'opinion, aient été récemment libérés en Syrie, plusieurs centaines étaient toujours incarcérés, dans certains cas plusieurs années après l'expiration de leur peine. Quelque 80 Kurdes ont été arrêtés au cours de l'année pour avoir entretenu des liens avec des organisations politiques interdites. Des centaines de Palestiniens et de Libanais arrêtés les années précédentes étaient toujours incarcérés. La plupart d'entre eux étaient placés au secret dans des lieux de détention inconnus. En

Égypte, 54 membres éminents des Frères musulmans ont été jugés par un tribunal militaire et condamnés à des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement assortis de travaux forcés. Ils étaient tous des prisonniers d'opinion.

En Tunisie, l'emprisonnement est utilisé pour sanctionner les opposants et leurs proches et pour les réduire au silence. Des centaines d'hommes et de femmes ont été arrêtés et incarcérés ; il s'agissait de prisonniers d'opinion. C'est notamment le cas de Mohammed Mouadda, dirigeant du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), parti d'opposition légal, interpellé en octobre 1995. Cet homme a été condamné en mars 1996 à la peine de douze ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inéquitable.

En Égypte, des milliers de membres et de sympathisants présumés de groupes islamistes interdits ont été placés en détention administrative sans inculpation ni jugement en vertu de l'état d'urgence. Plusieurs dizaines d'avocats arrêtés les années précédentes ont été maintenus en détention. Des centaines de personnes ont été arrêtées à l'issue d'affrontements entre les forces de sécurité et des groupes islamistes armés à Benghazi et dans d'autres villes de l'est de la Libye. Près de cinq ans après la fin de l'occupation irakienne du Koweït, plus de 160 prisonniers politiques, dont certains étaient des prisonniers d'opinion, purgèrent toujours les peines qui leur avaient été infligées à l'issue de procès inéquitables.

En Israël et dans les Territoires occupés, plus de 200 Palestiniens ont été maintenus en détention administrative. Des ressortissants libanais, dont certains avaient été enlevés au Liban, étaient toujours incarcérés dans les prisons israéliennes en vertu d'ordres de détention administrative. Plus de 200 personnes étaient détenues sans inculpation ni jugement dans le centre de détention de Khiam, situé dans une région du sud du Liban contrôlée par Israël et par l'Armée du Liban-Sud (ALS).

On restait sans nouvelles de milliers de personnes "disparues" les années précédentes. Les cas de milliers de prisonniers "disparus" en Irak et des personnes enlevées au Liban pendant la guerre civile n'avaient toujours pas été élucidés. Au Maroc, on restait sans nouvelles de plusieurs centaines de personnes, des Sahraouis pour la plupart, "disparues" dans certains cas depuis vingt ans. Au Koweït, on ignorait toujours le sort d'au moins 70 détenus "disparus" après le retrait des forces irakiennes en 1991. Le sort de personnes "disparues" au Yémen au cours des années précédentes n'avait toujours pas été élucidé.

En Algérie, des centaines de personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité et par les milices soutenues par le gouvernement. Nombre d'entre elles ont été abattues à leur domicile en présence de leurs proches, alors qu'elles ne représentaient aucune menace. Ces homicides semblent remplacer de plus en plus souvent les arrestations. En Israël, certains des 49 Palestiniens tués par les forces israéliennes sont morts dans des circonstances laissant à penser qu'ils ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou d'un usage abusif de la force. En Iran, une dizaine de manifestants auraient été abattus à Islamshahr par des gardiens de la révolution au cours de manifestations contre la hausse des prix et la pénurie d'eau. Au Yémen, sept supporters de l'équipe de football d'Aden auraient été tués par les forces de sécurité dans des circonstances portant à croire qu'ils ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires.

En Arabie saoudite, des peines d'amputation et de flagellation ont continué à être prononcées à titre de châtiment judiciaire pour toute une série d'infractions. La majorité des victimes de ces pratiques cruelles étaient des ressortissants étrangers. Au moins 11 personnes ont été condamnées à recevoir entre 200 et 1 500 coups de fouet. Un Égyptien, Mohammad Ali al Saygid, a été condamné à 4 000 coups de fouet pour vol avec effraction.

Au moins 27 personnes, dont 15 femmes, ont été condamnées à des peines de flagellation dans les Émirats arabes unis. La condamnation de Sarah Balabagan, une employée de maison philippine, à une peine d'un an d'emprisonnement assortie de 100 coups de fouet a provoqué un tollé dans la communauté internationale. Au cours d'un premier procès, cette jeune femme avait été condamnée à mort pour le meurtre de son employeur, qu'elle accusait de viol.

Au moins 14 personnes ont été condamnées à des peines d'amputation en avril par un tribunal de Sanaa au Yémen. Cinq d'entre elles, reconnues coupables de banditisme de grand chemin, ont été

condamnées à l'amputation de la main droite et du pied gauche. De nombreux cas de flagellation et plusieurs cas de lapidation ont été signalés en Iran. Une jeune fille de seize ans, reconnue coupable du meurtre de plusieurs membres de sa famille, aurait été condamnée à la réclusion à perpétuité et à l'énucléation. En Irak, au cours des six premiers mois de l'année, plusieurs centaines de déserteurs et d'insoumis auraient subi l'ablation d'une oreille. La plupart d'entre eux auraient en outre eu le front marqué au fer rouge du signe X.

La torture et les mauvais traitements restaient très répandus dans toute la région en 1995. En Égypte, les prisonniers politiques étaient systématiquement torturés, les méthodes le plus fréquemment décrites étant les décharges électriques, la suspension par les chevilles et les brûlures de cigarettes. En Tunisie, les prisonniers recevaient des décharges électriques sur les parties sensibles du corps et avaient la tête plongée dans de l'eau mélangée à des produits chimiques. Au Liban, des détenus ont été suspendus par les poignets attachés dans le dos. Des informations faisant état de coups, de suspension à une barre de fer et de privation de sommeil sont parvenues de Jordanie. Le recours à la torture continuait d'être signalé en Algérie.

En Israël et dans les Territoires occupés, les détenus palestiniens ont continué d'être systématiquement torturés et maltraités pendant les interrogatoires menés par le Service de sécurité intérieure (Shin Bet). Bien qu'Abd al Samad Hariza soit mort en détention après avoir été violemment secouru, le comité ministériel qui supervise le Shin Bet a autorisé l'utilisation de la méthode consistant à secourir les détenus. Il a approuvé, tout au long de l'année, l'application de directives secrètes qui autorisent en fait le recours à la torture.

Dans les zones relevant de l'Autorité palestinienne, quatre personnes sont mortes en détention dans des circonstances laissant à penser que les sévices subis avaient pu provoquer leur décès. Au moins 26 détenus sont morts en détention en Égypte. Selon certaines sources, les décès auraient, dans la majorité des cas, été causés, directement ou indirectement, par la torture, les mauvais traitements, le manque d'hygiène et la surpopulation carcérale.

Le nombre des exécutions a considérablement augmenté en Arabie saoudite. Au moins 192 personnes, des ressortissants étrangers pour la plupart, ont été exécutées au cours de l'année. De très nombreux prisonniers étaient apparemment sous le coup d'une condamnation à mort. En Iran, au moins 47 personnes ont été exécutées, parfois en public. Comme les années précédentes, le nombre réel des exécutions était probablement bien supérieur aux chiffres connus officiellement.

Les groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions dans au moins sept pays. En Algérie, des centaines de civils ont été tués après avoir été enlevés ou ont été pris délibérément et arbitrairement pour cibles, victimes d'attaques et d'attentats à l'explosif attribués à des groupes armés d'opposition qui se définissent comme des « groupes islamiques ». Plus de 20 journalistes ont été tués, dans la plupart des cas par des membres de groupes armés.

Dans le Kurdistan irakien, les groupes kurdes d'opposition ont commis de graves exactions, notamment des homicides, des mutilations et des actes de torture. Au Liban, plusieurs dizaines de civils ont été tués par des membres de groupes politiques armés, le plus souvent à titre de représailles pour des homicides commis par un groupe rival. En Israël et dans les Territoires occupés, des civils et des membres des forces armées ont trouvé la mort à la suite d'attentats-suicides perpétrés par des groupes armés d'opposition.

AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1996

Exécutions extrajudiciaires

o Plusieurs centaines de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires imputées aux forces de sécurité ou à leurs agents dans au moins sept pays : l'Algérie, Bahreïn, l'Égypte, l'Irak – y compris les zones sous contrôle kurde –, Israël et les Territoires occupés – y compris les zones relevant de l'Autorité palestinienne –, la Jordanie et le Yémen.

"Disparitions"

o Le sort de milliers de personnes ayant "disparu" dans plusieurs pays, entre autres l'Irak, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc et le Sahara occidental, la Syrie et le Yémen, n'a pas été élucidé.

Torture et mauvais traitements

o Des cas de torture et de mauvais traitements ont été signalés dans au moins 16 pays de la région.

o Des prisonniers sont morts en détention après avoir été torturés ou en raison de conditions carcérales inhumaines ou dégradantes dans 15 pays, parmi lesquels l'Algérie, l'Égypte, l'Iran, Israël et les Territoires occupés – y compris les zones relevant de l'Autorité palestinienne –, le Maroc et la Tunisie.

Prisonniers d'opinion

o Des milliers de prisonniers d'opinion avérés ou probables ont été maintenus en détention dans 16 pays, dont Bahreïn, l'Égypte, l'Irak, l'Iran, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

Procès inéquitables

o Des centaines de cas de prisonniers politiques incarcérés à l'issue de procès inéquitables ont été signalés en Algérie, en Arabie saoudite, à Bahreïn, en Égypte, en Irak – y compris dans les zones sous contrôle kurde –, en Iran, en Israël et dans les Territoires occupés – y compris les zones relevant de l'Autorité palestinienne –, en Jordanie, au Koweït, à Oman et en Syrie.

Détention sans inculpation ni jugement

o Des milliers de personnes ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 13 pays, notamment en Arabie saoudite, à Bahreïn, en Égypte, en Iran, en Israël et dans les Territoires occupés – y compris les zones relevant de l'Autorité palestinienne –, au Koweït et en Libye.

Peine de mort

o Des exécutions ont eu lieu dans neuf pays : au moins 192 en Arabie saoudite, au moins six en Égypte, au moins cinq dans les Émirats arabes unis, au moins 47 en Iran, au moins 12 en Jordanie, trois au Koweït, une au Liban, au moins six en Libye et au moins 41 au Yémen.

Exactions perpétrées par les groupes armés d'opposition

o Les groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, notamment à des homicides délibérés et arbitraires de civils, à des actes de torture et à des prises d'otages dans sept pays, dont l'Algérie, l'Égypte, les zones du Kurdistan irakien sous contrôle kurde, Israël et les Territoires occupés – y compris les zones relevant de l'Autorité palestinienne –, le Liban et le Yémen.

AMÉRIQUES

Principaux événements de l'année civile 1995
révisés dans le Rapport annuel 1996

Le fossé qui séparait les promesses faites par la plupart des gouvernements des Amériques et les initiatives prises en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme s'est creusé. Les violations des droits fondamentaux se sont poursuivies dans toute la région, bien que le langage des droits de l'homme ait été presque universellement adopté dans les institutions étatiques.

L'impunité dont jouissent les auteurs de violations variait selon les pays de l'Amérique latine. En Colombie, les informations judiciaires sur des "disparitions", des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires imputés aux forces armées ont très rarement abouti à des sanctions, les coupables continuant de jouir d'une impunité quasi totale. Au Pérou, des milliers de cas non résolus de violations des droits de l'homme perpétrés par des membres des forces de sécurité ou des responsables gouvernementaux au cours des quinze dernières années ont été définitivement clos par la loi. Au Mexique et au Brésil, le climat d'impunité dans lequel opéraient les forces de sécurité mettait pratiquement toute la population en danger.

Au Chili, les tribunaux civils et militaires ont continué de élucider des enquêtes sur des violations passées, même si un certain nombre d'officiers ont vu leurs peines d'emprisonnement confirmées ; une législation qui permettrait de élucider davantage de cas de ce genre était en cours de discussion. En Argentine, de nouvelles révélations faites par des membres des forces armées concernant le sort des personnes ayant "disparu" sous la dictature militaire (1976-1983) n'ont pourtant pas permis de faire progresser les informations judiciaires en vue d'établir les circonstances de milliers de "disparitions".

En Haïti, bien que le président Jean-Bertrand Aristide se soit engagé à mettre fin à l'impunité, rares sont les initiatives concrètes qui ont été prises, essentiellement en raison du peu de progrès enregistrés dans la réforme tant attendue du système judiciaire. Au Honduras, des mesures concrètes ont été prises pour traduire en justice les responsables de certaines atteintes aux droits fondamentaux commises par le passé. Les premiers chefs d'accusation contre des membres des forces de sécurité ont été prononcés, et la procédure judiciaire était en cours à la fin de l'année. Toutefois, les autres cas n'avaient guère progressé, voire pas du tout.

Des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions" ont eu lieu en 1995 dans au moins 16 pays de la région. En Colombie, au moins 1 000 personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ; au Brésil, les victimes se comptaient par centaines. Au Guatemala, plus de 150 exécutions extrajudiciaires ont été signalées, qui étaient le fait des forces de sécurité ou de formations armées soutenues par le gouvernement. De nombreuses exécutions extrajudiciaires ont également eu lieu au Nicaragua et au Venezuela. Au Mexique, 17 paysans non armés ont été massacrés par la police judiciaire dans l'État du Guerrero.

En Colombie, plus de 150 personnes ont "disparu" après avoir été arrêtées par les forces armées, la police ou des groupes paramilitaires. Les forces paramilitaires opérant dans les régions rurales se sont également rendues responsables de nombreuses "disparitions" de militants politiques et associatifs. Au Pérou, neuf personnes auraient "disparu" en 1995 et le sort d'au moins 4 200 autres ayant "disparu" les années précédentes était toujours inconnu.

La torture et les mauvais traitements étaient monnaie courante dans presque tous les pays de la région. Au Mexique, le recours intensif à la torture et aux mauvais traitements par les responsables de l'application des lois a continué d'être signalé, comme les années précédentes. Des dizaines de personnes ont également été torturées pendant et immédiatement après l'offensive lancée dans l'État du Chiapas entre le 9 et le 14 février, ainsi que lors des descentes de police menées contre des membres présumés de l'Ejército Zapatista de Liberación Nacional (EZLN, Armée zapatiste de libération nationale) dans d'autres régions du pays.

Au Pérou, de nouvelles plaintes pour torture, émanant de détenus soupçonnés de « terrorisme », ont été enregistrées cette année. Au mois d'août, dans le hamlet de Chalhuyacu, 41 personnes auraient été contraintes de signer un document dans lequel elles admettaient être des « éléments subversifs ». Au Brésil, des informations selon lesquelles la torture demeurerait endémique dans le pays et continuait d'être couramment utilisée pour arracher des renseignements aux suspects de droit commun ont été confirmées par la Commission des droits de l'homme de la Chambre des députés. Au Vénézuéla, l'usage de la torture par les forces de sécurité était apparemment toujours aussi répandu. Aux États-Unis d'Amérique, des informations ont fait état de morts en garde à vue dans des circonstances controversées, ainsi que de tortures et de mauvais traitements fréquemment infligés par des policiers et des gardiens de prison. La pratique consistant à enchaîner des détenus les uns aux autres a été introduite dans les prisons de plusieurs États. À la Jamaïque, de nombreux condamnés à mort auraient été maltraités, et au moins deux prisonniers sont décédés en détention.

Les conditions carcérales continuaient d'être effroyables dans certains pays de la région, notamment au Vénézuéla et en Haïti, et mauvaises dans de nombreux autres États, comme à Cuba, en République dominicaine et au Paraguay.

La peine de mort a continué d'être largement appliquée aux États-Unis, où 56 prisonniers ont été exécutés en 1995, soit plus qu'au cours de n'importe quelle autre année depuis la reprise des exécutions en 1977. Deux États – la Pennsylvanie et le Montana – ont procédé à leurs premières exécutions depuis plus de trente et cinquante ans respectivement. À Cuba, deux hommes ont été exécutés et au moins trois autres ont été condamnés à mort.

Une tendance inquiétante s'est affirmée dans les Caraïbes, où plusieurs gouvernements ont accéléré la mise en application de la peine de mort. Sainte-Lucie a procédé à sa première exécution depuis presque neuf ans, et Saint-Vincent-et-les-Grenadines a exécuté trois prisonniers le même jour après une interruption de quatre ans.

Le Chili est l'un des rares pays d'Amérique latine à maintenir la peine capitale. Bien qu'aucune exécution n'ait eu lieu en 1995, cinq prisonniers politiques risquaient d'être condamnés à mort, un procureur militaire ayant requis ce châtiment dans leur cas. Au Guatemala, le Congrès a adopté une loi visant à étendre le champ d'application de la peine de mort aux auteurs d'enlèvements, ainsi qu'à leurs complices et à toute personne ayant cautionné de tels actes. Cependant, comme le président Ramiro de León Carpio n'a pas ratifié ou rejeté cette loi dans les délais légaux, le statut de celle-ci demeurerait incertain à la fin de l'année.

Au moins six pays de la région détenaient des prisonniers d'opinion dans leurs geôles. À Cuba, environ 600 prisonniers d'opinion et plusieurs centaines de prisonniers politiques arrêtés les années précédentes étaient toujours derrière les barreaux.

Au Pérou, des centaines de prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient toujours incarcérés à la fin de l'année. En outre, plus de 5 000 personnes condamnées à l'issue de procès inéquitable les années précédentes se trouvaient toujours en prison. Il y avait également des prisonniers d'opinion et des prisonniers politiques en Colombie, au Mexique et au Vénézuéla.

Les défenseurs des droits de l'homme ont été victimes de persécution, de harcèlement et de menaces de mort dans la plupart des pays de la région, notamment en Argentine, au Brésil, en Colombie, à Cuba, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Pérou. Au Mexique et en Colombie, des dizaines de défenseurs des droits de l'homme, parmi lesquels figuraient des journalistes, ont été menacés de mort pour avoir critiqué la situation de ces droits dans leur pays. Certains d'entre eux

ont même été victimes d'agressions en raison de leurs activités.

À Cuba, les observateurs des droits de l'homme qui avaient communiqué des informations non officielles aux médias étrangers ou à d'autres personnes hors de l'île ont été sévèrement sanctionnés par le gouvernement. Les missions indépendantes de surveillance de la situation des droits fondamentaux demeureraient soumises à des restrictions sévères. Des avocats, des journalistes et des membres de formations politiques ou de groupes de défense des droits de l'homme non reconnus ont souvent été la cible de manœuvres d'intimidation ou ont été détenus pendant de courtes périodes.

Au Guatemala, des journalistes, des membres de groupes de défense des droits de l'homme et des membres du pouvoir judiciaire ont été harcelés et menacés de mort ; certains ont même été victimes d'exécutions extrajudiciaires. Les femmes luttant pour la défense des droits fondamentaux ont, semble-t-il, été plus particulièrement prises pour cibles en Colombie et au Mexique.

Parallèlement aux violations des droits de l'homme commises par les gouvernements, les groupes armés d'opposition se sont livrés à des exactions en Colombie et au Pérou. En Colombie, ces derniers se sont rendus coupables de nombreuses et flagrantes atteintes aux droits fondamentaux, notamment d'un grand nombre d'homicides délibérés et arbitraires. Au moins 400 personnes ont été prises en otages, principalement par les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC, Forces armées révolutionnaires colombiennes) et par l'Ejército de Liberación Nacional (ELN, Armée de libération nationale). Certains ont été relâchés mais d'autres ont été tués en captivité. Au Pérou, le Partido Comunista del Perú (Sendero Luminoso) (PCP-SL, Parti communiste du Pérou "Sentier lumineux") s'est rendu responsable de plusieurs dizaines d'homicides délibérés et arbitraires de civils.

AMÉRIQUES

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1996

Exécutions extrajudiciaires

○ Des centaines de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires imputées aux membres des forces de sécurité ou à leurs agents dans au moins 16 pays de la région, notamment au Brésil, en Colombie et au Guatemala.

"Disparitions"

○ Des personnes ont "disparu" dans au moins six pays de la région, notamment en Colombie et au Guatemala.

○ Le sort de milliers de personnes ayant "disparu" les années précédentes est resté inconnu, plus de 4 200 cas de ce genre ayant été recensés au Pérou, plus de 1 500 en Colombie, et plus de 300 au Mexique.

Torture et mauvais traitements

○ La torture et les mauvais traitements, notamment le viol, étaient pratiqués dans au moins 21 pays, dont la Colombie, le Mexique, le Pérou et le Venezuela.

○ Des cas de détenus apparemment décédés des suites de tortures pendant leur garde à vue ont été signalés au Brésil, en Équateur, aux États-Unis et à la Jamaïque.

Prisonniers d'opinion

○ Plus de 1 000 prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans sept pays. Au moins 500 étaient incarcérés au Pérou et à Cuba, et au moins 100 en Colombie.

Procès inéquitables

○ Au moins 300 personnes ont été emprisonnées à l'issue de procès inéquitables en Colombie.

Détention sans inculpation ni jugement

○ Des cas de détention sans inculpation ni jugement ont été signalés dans au moins deux pays de la région : le Panama et le Paraguay.

Peine de mort

○ Au moins 62 exécutions ont eu lieu dans quatre pays de la région : Cuba (2), États-Unis (56), Sainte-Lucie (1) et Saint-Vincent-et-les-Grenadines (3).

o Plus de 3 000 personnes attendaient dans les couloirs de la mort aux États-Unis. Des condamnés à mort étaient incarcérés dans sept autres pays, dont les Bahamas, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

o Des centaines d'exactions ont été perpétrées par des groupes armés d'opposition en Colombie et au Pérou.

ASIE/PACIFIQUE

Principaux événements de l'année civile 1995
révisés dans le Rapport annuel 1996

Se cachant derrière l'image de dynamisme économique qu'offre l'Asie/Pacifique, les gouvernements de la région se sont rendus responsables d'actes de torture, d'exécutions judiciaires et extrajudiciaires et de "disparitions", tandis que des milliers de personnes demeureraient incarcérées à l'issue de procès inéquitables. Femmes, enfants et vieillards faisaient également partie des victimes, et la facilité avec laquelle les auteurs de violations des droits de l'homme réussissaient à échapper à toute sanction contribuait à entretenir le climat de peur qui régnait dans de nombreux pays.

La torture et les mauvais traitements, aboutissant souvent à des décès en détention, continuaient d'être l'un des principaux sujets de préoccupation dans la région ; les victimes, dont des femmes, des enfants et des défenseurs des droits de l'homme, se comptaient par milliers de l'Afghanistan à l'Australie.

Sur fond de guerre civile, en Afghanistan, des centaines de cas de torture, dont des viols, ont été signalés. Les victimes étaient torturées uniquement en raison de leur appartenance à un groupe ethnique rival, ou pour soutirer de l'argent à leur famille. En Chine, la torture des détenus politiques ou de droit commun était monnaie courante ; elle servait souvent à contraindre les prisonniers à faire des "avxux", à les intimider, ou à les punir. De nombreuses victimes ont été torturées avec des instruments envoyant des décharges électriques.

En Inde, la torture des détenus était un phénomène endémique dans tout le pays ; nombre des victimes appartenaient aux catégories les plus défavorisées de la population. Des cas de torture ont également été signalés au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie et au Timor oriental, ainsi qu'aux Philippines.

De nombreuses personnes sont mortes après avoir été maltraitées ou torturées en détention. Au Myanmar, plus de 1 300 prisonniers sont décédés des suites de maladies ou de mauvais traitements après avoir été contraints de travailler à la construction de routes. Nombre d'entre eux avaient dû passer de longues heures à casser des rochers, les fers aux pieds ; en outre, ils n'avaient pas eu suffisamment de nourriture et d'heures de sommeil.

Au moins 100 personnes sont mortes en détention en Mongolie, dont certaines de faim. D'autres sont décédées de maladies qui pourraient avoir été aggravées pour la sous-alimentation ; cette situation était essentiellement due au fait que les prisonniers sont obligés, en vertu de la législation en vigueur, de travailler pour payer leur nourriture. Au Pakistan, au moins 70 personnes sont mortes en détention des suites de torture ; la police essayait souvent de faire passer ces décès pour des suicides. Des prisonniers sont également morts des suites de mauvais traitements en détention en Afghanistan, au Bangladesh et en Inde.

Vingt et une personnes sont mortes en détention ou lors d'opérations de police en Australie – le bilan le plus lourd depuis qu'il existe des statistiques sur ce problème, c'est-à-dire depuis 1980. Apparemment, la police continuait de harceler les parents des personnes mortes en détention qui refusaient de souscrire à la version officielle du décès et demandaient un complément d'enquête.

De nombreuses personnes ont été incarcérées en Asie/Pacifique à l'issue de procès inéquitable. En Chine, des prisonniers politiques continuaient d'être emprisonnés à l'issue de procès manifestement inéquitable, qui se déroulaient selon la règle « verdict d'abord, procès ensuite ». Les verdicts se fondaient souvent sur des "aveux" obtenus sous la torture, et certains accusés passibles de la peine de mort se sont vu refuser le droit d'être assistés d'un avocat ou d'être informés à l'avance de la date de leur procès. En décembre, le célèbre dissident Wei Jingsheng a été condamné à une peine de quatorze ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique, malgré de vives protestations internationales.

En Indonésie et au Timor oriental, au moins 20 personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès iniques ; elles étaient toutes des prisonniers d'opinion. Environ 150 prisonniers politiques continuaient de purger des peines allant, dans certains cas, jusqu'à la détention à perpétuité, prononcées à l'issue de procès inéquitable au cours des années précédentes. Au Viêt-Nam, des membres de groupes religieux figuraient parmi les personnes condamnées à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitable.

Amnesty International a recueilli des informations sur les cas d'au moins 5 000 personnes qui sont ou pourraient être des prisonniers d'opinion dans 18 pays de la région ; elle estime toutefois que le chiffre réel pourrait être bien plus élevé. Plus de 2 200 de ces prisonniers d'opinion sont incarcérés en Chine, et au moins 1 000 en Afghanistan.

Sri Lanka comptait plus de 300 prisonniers d'opinion, et des centaines de prisonniers d'opinion probables et de prisonniers politiques étaient incarcérés en Corée du Sud et au Myanmar. Des citoyens nord-coréens renvoyés de force en Corée du Nord depuis l'étranger figuraient parmi les prisonniers d'opinion probables signalés dans ce pays.

Des milliers de personnes étaient détenues sans inculpation ni jugement dans la région, dont des prisonniers d'opinion. La Chine continuait de détenir un très grand nombre de personnes sans les avoir inculpées d'une infraction quelconque ni les avoir jugées. Dans certaines régions, seulement 10 p. cent de ceux détenus en vertu de la procédure administrative de « mise à l'abri pour enquête » avaient réellement commis une infraction.

La législation autorisant la détention sans inculpation ni jugement était toujours en vigueur en Inde. Bien qu'une loi relative à la prévention des activités terroristes, qui avait été utilisée pour maintenir des dizaines de milliers de personnes en détention, soit devenue caduque, bon nombre de ceux incarcérés en vertu de cette loi n'ont pas été libérés.

Les gouvernements de toute la région ont continué à appliquer la peine capitale pour un éventail de plus en plus large d'infractions. En Chine, un nombre impressionnant de personnes ont été condamnées à mort ; Amnesty International a recensé 3 110 condamnations à mort et 2 190 exécutions pour 1995, estimant cependant que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés. La Chine a exécuté davantage de condamnés que tous les autres pays du monde réunis ; 68 crimes sont punis de la peine capitale dans ce pays, dont la revente de reçus de taxe sur la valeur ajoutée, la spéculation et le mercantilisme, ou la dégradation de biens publics.

À Singapour, 50 personnes ont été exécutées, la plupart pour des infractions non violentes liées au trafic de stupéfiants. En dépit du manque d'informations officielles, des sources dignes de foi portaient à croire que les chiffres réels étaient bien plus élevés. En mars, Flor Contemplacion, une Philippine employée comme domestique, a été exécutée pour homicide, bien que la communauté internationale ait lancé des appels pour que sa sentence soit commuée.

La peine capitale était également en vigueur à Taiwan, où au moins 15 personnes ont été condamnées à mort, certaines à l'issue de procès inéquitable se fondant sur des "aveux" qui leur avaient été extorqués. Des exécutions ont eu lieu en Corée du Sud, au Japon, en Malaisie et au Viêt-Nam.

Outre le nombre élevé d'exécutions judiciaires, les exécutions extrajudiciaires restaient un important sujet de préoccupation dans la région Asie/Pacifique. Sur un fond de violence permanente dans

l'État de Jammu et Cachemire, en Inde, les forces de sécurité se sont rendues responsables d'un grand nombre d'exécutions extrajudiciaires. De nombreuses exécutions arbitraires ont eu lieu alors que la violence s'intensifiait dans la ville de Karachi, au Pakistan. Des exécutions extrajudiciaires imputables à la police et aux forces de sécurité ont également été signalées en Indonésie et au Timor oriental, ainsi qu'aux Philippines.

Les affrontements armés entre des militants de l'opposition et des sympathisants du gouvernement apparemment soutenus par les forces de sécurité se sont multipliés au Bangladesh tout au long de l'année. Plusieurs personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestants qui protestaient contre les tentatives de la police visant à falsifier des informations prouvant que cette dernière était impliquée dans des viols en détention. Selon un groupe de défense des droits de l'homme ayant enquêté sur cette affaire, un garçon de dix ans figurait au nombre des victimes déçédées.

Les groupes armés d'opposition se sont aussi livrés à des exactions contre la population civile dans toute la région Asie/Pacifique, notamment à des homicides délibérés et arbitraires, à des actes de torture, dont des viols, et à des prises d'otages.

La communauté internationale a continué de fermer les yeux sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, où les groupes armés d'opposition se sont rendus coupables d'exactions dans des proportions considérables. Plus de 1 000 victimes ont été recensées, dont des femmes, des enfants et des vieillards. Ces groupes étaient également responsables de traitements cruels, inhumains et dégradants, notamment d'amputations et de lapidations.

À Sri Lanka, les groupes armés d'opposition ont commis des atteintes aux droits fondamentaux, dans le cadre de la reprise du conflit entre les Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) et les forces gouvernementales. Nombre des personnes tuées étaient des civils singalais résidant dans le nord-est du pays. Ainsi, au mois de mai, 42 villageois, dont au moins 12 femmes et six enfants, ont été délibérément abattus par des membres des LTTE à Kallarawa, près de Trincomalee. Les LTTE se seraient également livrés à des exactions contre des civils tamouls.

Le climat de violence qui régnait entre le gouvernement et les groupes armés d'opposition aux Philippines a encouragé de nouvelles atteintes aux droits de l'homme. Le groupe armé musulman Abu Sayyaf a attaqué la ville d'Ipil en avril, tuant plus de cinquante personnes. Il était aussi à l'origine d'enlèvements de civils avec demande de rançon. Des groupes armés d'opposition se sont également rendus coupables d'exactions au Cambodge, en Inde et au Myanmar.

Certains changements positifs en matière de droits de l'homme sont néanmoins intervenus dans la région. Daw Aung San Suu Kyi, dirigeante de la National League for Democracy (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), a été libérée après avoir été maintenue pendant près de six ans en résidence surveillée, au Myanmar. D'autres chefs de file de la NLD ont cependant été maintenus en détention. Des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion ont été libérés en Corée du Sud, au Népal et aux Philippines. Le gouvernement du Pakistan a annoncé la création d'un ministère des Droits de l'homme. En Malaisie, fait exceptionnel, le roi a gracié un chauffeur de taxi qui avait été condamné à mort.

En 1995, les activités des organisations non gouvernementales (ONG) dans toute la région étaient toujours d'une importance capitale pour la défense des droits de l'homme. Des centaines de membres d'ONG se sont rassemblés à l'occasion de sommets régionaux, participant au forum des ONG qui s'est tenu parallèlement à la réunion de l'APÉC (Coopération économique des pays d'Asie/Pacifique) en novembre, à Osaka (Japon).

En août, environ 30 000 femmes et hommes se sont réunis à Beijing, en Chine, pour la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes. Des ONG venues de presque tous les pays du monde ont participé au plus important forum d'ONG jamais organisé ; elles se sont félicitées de la prise en compte de la défense des droits de l'homme dans la Déclaration et Programme d'action de Beijing. Amnesty International a appelé les gouvernements à s'assurer que les engagements pris à Beijing seraient suivis de mesures concrètes.

ASIE/PACIFIQUE

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1996

Prisonniers d'opinion

o Au moins 5 000 prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 18 pays. Il y en avait des milliers en Chine, et l'Afghanistan et l'Inde en détenaient plus de 1 000 chacun. D'autres prisonniers d'opinion et prisonniers politiques étaient détenus en Corée du Sud, en Indonésie et au Timor oriental, au Myanmar, au Népal et à Sri Lanka.

Détention sans inculpation ni jugement

o Dix pays détenaient plus de 4 000 personnes au total. Les prisons chinoises renfermaient d'innombrables personnes, et plus de 3 000 étaient emprisonnées en Inde, alors que des centaines d'autres étaient incarcérées à Sri Lanka. Des détentions sans jugement ont également été signalées au Bangladesh, en Malaisie et au Pakistan.

Procès inéquitables

o Au moins 96 personnes ont été emprisonnées à l'issue de procès inéquitables dans trois pays : la Chine, l'Indonésie et le Timor oriental, et le Viêt-Nam.

o Dans toute la région, plus de 3 000 personnes condamnées au cours des années précédentes à l'issue de procès iniques ont été maintenues en détention.

"Disparitions"

o Des "disparitions" ont été signalées dans quatre pays en 1995 : l'Inde, l'Indonésie et le Timor oriental, les Philippines et Sri Lanka.

o On ignorait toujours le sort d'au moins 3 000 personnes ayant "disparu" dans la région ces dernières années.

Exécutions extrajudiciaires

o Des centaines de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 15 pays, notamment en Australie, au Bangladesh, en Inde, en Indonésie et au Timor oriental, au Pakistan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines et à Sri Lanka.

Torture et mauvais traitements

o Des milliers de cas de torture et de mauvais traitements, notamment des viols, ont été signalés dans 22 pays, dont le Bangladesh, le Cambodge, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Timor oriental, le Japon, le Pakistan et les Philippines.

○ Au moins 1 700 personnes sont mortes en détention des suites de torture ou en raison de conditions carcérales inhumaines dans 11 pays, dont l'Inde, la Mongolie, le Myanmar et le Pakistan.

Prévue de mort

○ Au moins 3 305 condamnations à mort ont été prononcées dans 13 pays en 1995.

○ Plus de 2 291 personnes ont été exécutées dans 12 de ces pays. La Chine en a exécuté 2 190. Plus de cinquante autres ont été exécutées à Singapour. Des exécutions ont également été signalées en Corée du Sud, en Indonésie et au Timor oriental, au Japon, en Malaisie, au Pakistan, à Taiwan et au Viêt-Nam.

○ Au moins 168 prisonniers au total étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans quatre pays : la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie et le Timor oriental, et le Japon. Amnesty International estime toutefois que le chiffre réel est probablement bien plus élevé.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

○ Les groupes armés d'opposition se sont livrés à des exactions, notamment à des actes de torture, à des prises d'otages et à des homicides délibérés et arbitraires, dans huit pays, dont l'Afghanistan, le Cambodge, l'Inde, les Philippines et Sri Lanka.

EUROPE

Principaux événements de l'année civile 1995
révisés dans le Rapport annuel 1996

Les conflits armés en Bosnie-Herzégovine, en Tchétchénie et en Turquie ont continué d'être les principales sources de violations massives des droits de l'homme en Europe. Le recours à la torture et aux mauvais traitements par la police et les forces de sécurité a été signalé dans la plupart des pays de la région. Par ailleurs, la peine de mort était toujours en vigueur et des exécutions ont eu lieu dans la majorité des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), ainsi qu'en Albanie et en Lituanie.

En Bosnie-Herzégovine, les combats se sont poursuivis jusqu'à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu en octobre. Le mois suivant, un accord prévoyant un règlement général de paix et de nouvelles dispositions constitutionnelles a été signé à Dayton, dans l'Ohio (États-Unis), entre le président de Bosnie (Alija Izetbegovic), de Croatie (Franjo Tudjman) et de Serbie (Slobodan Milosevic). Des milliers de personnes ont été enlevées par les forces serbes de Bosnie et il est à craindre que beaucoup d'entre elles aient été tuées de manière délibérée et arbitraire. Des civils ont été délibérément pris pour cibles par des tireurs isolés ou lors d'attaques au mortier et de tirs d'artillerie. La plupart de ces homicides étaient imputables aux forces serbes de Bosnie. Tout au long de l'année, les non-Serbes se trouvant dans les zones contrôlées par les Serbes ont été victimes d'exactions. Ils ont été battus, menacés, violés ou tués lors d'expulsions forcées hors du territoire sous contrôle serbe. Des centaines de prisonniers d'opinion étaient détenus par les différentes parties au conflit, uniquement en raison de leur appartenance à telle ou telle nationalité pour la plupart. Nombre d'entre eux auraient été torturés, maltraités ou contraints à des travaux forcés mettant leur vie en péril.

En Croatie, de nombreux Serbes qui étaient restés dans la région de la Krajina après sa reconquête par les forces croates en août ont été maltraités ou torturés, ou bien encore expulsés. Dans cette même région, les forces armées croates se sont rendues responsables de nombreuses exécutions extrajudiciaires. Les civils serbes de Croatie ont été délibérément pris pour cibles par les forces croates. Des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements ont été signalés dans les zones contrôlées par les Serbes. Lors d'une attaque à la roquette, les forces rebelles serbes ont pris délibérément pour cibles des civils.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a continué ses travaux en 1995 et a prononcé de nouvelles mises en accusation, portant à 52 le nombre de personnes qu'il avait inculpées à la fin de l'année.

En Russie, des violations des droits de l'homme imputables aux forces gouvernementales dans le cadre du conflit en Tchétchénie ont continué d'être signalées. Citons notamment des homicides de civils commis sans discrimination, des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et des mauvais traitements, ainsi que des détentions sans jugement. Les troupes russes auraient tué, au mois d'avril, environ 250 civils, dont des femmes et des enfants, lors de l'assaut lancé contre la ville de Samashki. Les forces russes ont par ailleurs été accusées à plusieurs reprises d'avoir commis des viols en République tchétchène. Au mois de juin, les forces fidèles au président tchétchène Djokhar Doudaïev auraient tué au moins 40 civils et pris des centaines d'otages dans la ville de Boudennovsk. Malgré un accord de paix signé en juillet entre négociateurs russes et tchétchènes, le calme n'était toujours pas revenu dans la région à la fin de l'année.

En Turquie, l'état d'urgence est resté en vigueur tout au long de l'année dans 10 provinces du Sud-Est, où le conflit entre forces gouvernementales et rebelles séparatistes du Parti Kurden Kurdistan (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) a fait 4 000 morts, parmi lesquels des civils, durant l'année. Des personnes connues pour leur opposition à la politique gouvernementale envers la minorité kurde ont été victimes d'assassinats politiques, dont certains étaient peut-être des exécutions extrajudiciaires. Des villageois auraient été victimes de "disparitions" et d'exécutions extrajudiciaires lors de raids menés par les forces de sécurité. Des cas de "disparitions" ont continué

d'être signalés à travers le pays, mais aucune mesure n'a été prise pour garantir la sécurité des personnes.

Des actes de torture ou des mauvais traitements ont été signalés dans la plupart des pays de la région, et notamment en Allemagne, en Bulgarie, en Espagne, en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Roumanie, au Royaume-Uni et en Suisse.

En Russie, de nombreux cas de torture et de mauvais traitements en détention ont été recensés, dans des affaires de droit commun et dans le cadre du conflit en Tchétchénie. Les prisonniers en instance de jugement étaient détenus dans des conditions assimilables à un traitement cruel, inhumain ou dégradant, ayant dans un cas entraîné la mort de 11 prisonniers. Des informations en provenance de la République autonome de Mordovie indiquaient que les suspects de droit commun étaient très fréquemment torturés et maltraités.

En Turquie, les actes de torture infligés par la police et les gendarmes étaient monnaie courante, en particulier dans les principales villes du pays et dans le Sud-Est. Quinze prisonniers seraient morts en garde à vue, apparemment après avoir été torturés ou maltraités. Amnesty International a reçu un nombre croissant d'informations faisant état de tortures infligées à des enfants.

Quinze pays de la région ont prononcé des condamnations à mort et au moins neuf ont procédé à des exécutions, dont le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Russie.

En Russie, au moins 16 condamnés à mort auraient été exécutés et 34 autres, dont le recours en grâce avait été rejeté, étaient en instance d'exécution à la fin de l'année. Quelque 500 ou 600 prisonniers se trouvaient dans le quartier des condamnés à mort.

L'Ukraine s'est officiellement engagée à abolir la peine capitale et à introduire un moratoire sur les exécutions, mais il semble que des condamnations à mort aient continué d'être prononcées et que des exécutions aient eu lieu au cours de l'année. Pendant les six premiers mois de 1995, au moins 74 personnes ont été condamnées à la peine capitale et au moins deux ont été exécutées.

Au Kazakhstan, les autorités ont procédé à 101 exécutions et au Kirghizistan, le président Askar Alkaïev a rejeté les recours en grâce formés par 30 condamnés à mort. Seule une exécution a été confirmée par la suite, mais il est à craindre que les 30 condamnations aient été exécutées dans les mois qui ont suivi.

Parmi les points positifs à noter cette année, l'Espagne a aboli la peine de mort pour tous les crimes, tandis que la Moldavie s'est engagée à introduire un moratoire sur les exécutions et à abolir la peine capitale dans un délai de trois ans.

Des prisonniers d'opinion étaient détenus en Albanie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, à Chypre, en Ouzbékistan, en République tchèque, en Roumanie, en Suisse, au Turkménistan, en Turquie et en Yougoslavie.

Des objecteurs de conscience au service militaire ont été emprisonnés dans un certain nombre de pays européens, dont l'Espagne, la France et la Suisse. En Grèce, environ 350 objecteurs de conscience continuaient de purger des peines d'emprisonnement allant, dans certains cas, jusqu'à quatre ans. Ils étaient tous des prisonniers d'opinion.

Des groupes armés d'opposition ont continué de se rendre responsables d'exactions en Espagne, au Royaume-Uni et en Turquie. En Espagne, l'organisation indépendantiste basque Euskadi Ta Askatasuna (ETA) a continué de lancer des attaques contre les forces de sécurité et les civils pendant l'année. Quinze personnes ont trouvé la mort et environ 95 ont été blessés. Les groupes armés ont également continué à enlever des personnes, en général des hommes d'affaires, contre rançon.

En Turquie, les membres armés du PKK se sont rendus responsables d'au moins 60 homicides délibérés et arbitraires. Les protecteurs de village – des villageois armés et payés par le gouvernement turc pour combattre les rebelles du PKK – capturés par ces derniers lors d'offensives ont été fréquemment exécutés, de même que les membres de leur famille étendue dans certains cas. L'organisation armée islamiste BDF-C (Front islamique des guerriers du Grand Orient) a revendiqué la responsabilité d'un certain nombre d'attaques ayant fait des morts et des blessés parmi la population civile. Au moins deux personnes auraient été tuées par l'organisation interdite DHKP-C (Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple, anciennement Devrimci Sol).

Au Royaume-Uni, sept hommes ont été tués en Irlande du Nord « à titre punitif ». Six ont été tués par des groupes armés républicains et un par des loyalistes. Quatre autres personnes ont été blessées par balle. Les informations faisant état d'agressions « punitives » se sont multipliées.

EUROPE

Principales formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport annuel 1996

Exécutions extrajudiciaires

○ Des centaines de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires imputables aux forces de sécurité dans au moins dix pays de la région, notamment en Croatie, en Russie et en Turquie.

"Disparitions"

○ Des "disparitions" ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine, en Ouzbékistan et en Turquie.

Torture et mauvais traitements

○ Des actes de torture et des mauvais traitements, dont des viols parfois, ont été recensés dans au moins trente pays européens, notamment en Albanie, en Allemagne, en Arménie, en Biélorussie, en Bulgarie, en Croatie, en Espagne, en France, en Grèce, au Portugal, en Roumanie, en Russie, en Turquie et en République fédérative de Yougoslavie.

○ Des prisonniers seraient morts en garde à vue après avoir été torturés ou maltraités dans au moins dix pays, dont la Russie et la Turquie.

Prisonniers d'opinion

○ Des centaines de prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans 16 pays, dont la Bosnie-Herzégovine, la Grèce et le Turkménistan.

Procès inéquitables

○ Des personnes ont été emprisonnées à l'issue de procès inéquitables en Géorgie, en Ouzbékistan et en Yougoslavie.

Détention sans inculpation ni jugement

○ Des détentions sans inculpation ni jugement ont été signalées dans au moins quatre pays : l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, le Royaume-Uni et la Russie.

Péine de mort

○ Au moins 173 exécutions ont eu lieu dans neuf pays européens, notamment en Biélorussie, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Russie et en Ukraine.

○ À la fin de l'année, des centaines de prisonniers se trouvaient dans le quartier des condamnés à mort dans neuf pays, dont l'Arménie, la Bulgarie, la Moldavie et la Russie.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

○ Les forces serbes de Bosnie se sont rendues responsables de milliers d'exactions.

○ Des exactions ont également eu lieu dans au moins six pays de la région : l'Espagne, la France, la Géorgie, le Royaume-Uni, le Tadjikistan et la Turquie.

International Report 1996: Annual Report Summaries 1996, An Overview of Amnesty International Annual Report. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 1996.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :